



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Guide des
**programmes
d'appui financier de
Patrimoine canadien**

Créer le Canada ensemble

Printemps 2005

Canada 



Guide des
**programmes
d'appui financier de
Patrimoine canadien**

Créer le Canada ensemble

Printemps 2005

www.patrimoinecanadien.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2005
No. de cat.: CH1-3/2005
ISBN : 0-662-68844-9



Introduction

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada et travaille directement avec les Canadiens et les Canadiennes de plusieurs façons.

Nos nombreuses activités visent à bâtir un pays où tous les Canadiens et Canadiennes ont la possibilité de participer à son développement. Nos programmes favorisent l'excellence et la créativité et encouragent les Canadiens et Canadiennes de tous les milieux à mieux se connaître.

Nos programmes portent sur les dossiers autochtones, le multiculturalisme, les langues officielles, les arts, la culture, le patrimoine, les sports, les jeunes, le développement de la mémoire numérique, et bien d'autres. L'appui financier à ces programmes se traduit par des subventions et contributions, des bourses, des crédits d'impôt et autres.

Nous sommes fiers de vous présenter ce *Guide des programmes d'appui financier de Patrimoine canadien*. Vous y trouverez une brève description de chaque programme, des renseignements sur les critères d'admissibilité et les modalités d'inscription. **Étant donné que les programmes peuvent changer avec le temps, nous vous invitons à visiter le site Web du Ministère pour obtenir les renseignements les plus à jour à l'adresse suivante : www.patrimoinecanadien.gc.ca.**

Pour avoir des renseignements additionnels sur ces programmes, vous devriez vous adresser directement à l'un ou l'autre des bureaux régionaux ou de district de Patrimoine canadien. Vous trouverez également, dans la description des programmes, les renseignements pertinents pour nous joindre. Comme vous pourrez le constater, plusieurs de nos programmes sont administrés en partenariat avec d'autres organismes, dont certains à but non lucratif.

Nous espérons que ce guide vous permettra d'en apprendre davantage sur nos divers programmes et comment y avoir accès. Patrimoine canadien et ses partenaires contribuent, dans le cadre de ces programmes, à...

Créer le Canada ensemble.

mars 2005



ADMINISTRATION CENTRALE

Patrimoine canadien

25, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-0055

Sans frais : 1 866 811-0055

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Patrimoine canadien
1045, rue Main, case 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1

Tél. : (506) 851-7066

Télé. : (506) 851-7079

Région du Québec

Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-2332

Sans frais : 1 877 222-2397

Télé. : (514) 283-8762

Région de l'Ontario

Patrimoine canadien
150 rue John, pièce 400,
Toronto (Ontario)
M5V 3T6

Tél. : (416) 973-5400

Télé. : (416) 954-2909

Région des Prairies et du Nord

275, avenue du Portage, 2^e étage
C.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5

Tél. : (204) 983-3601

Télé. : (204) 984-6996

Région de l'Ouest

Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6

Tél. : (604) 666-0176

Télé. : (604) 666-3508

BUREAUX DE DISTRICT

Région de l'Atlantique

NOUVEAU-BRUNSWICK

1045, rue Main, case 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1

Tél. : (506) 851-7066
Télec. : (506) 851-7079

NOUVELLE-ÉCOSSE

Édifice de la Banque Royale du Canada
5161, rue George, 6^e étage, pièce 602
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M7

Tél. : (902) 426-2244
Télec. : (902) 426-5428

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

119, rue Kent, bureau 420
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 1N3

Tél. : (902) 566-7188
Télec. : (902) 566-7186

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

10, Barter's Hill, 5^e étage
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 5X4

Tél. : (709) 772-5364
Télec. : (709) 772-2275 / 772-2940

Région du Québec

MONTRÉAL

Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-2332
Sans frais : 1 877 222-2397
Télec. : (514) 283-8762

QUÉBEC

3, passage du Chien-d'Or
Québec (Québec)
G1R 4V7

Tél. : (418) 649-8224
Télec. : (418) 648-4823

Région de l'Ontario

TORONTO

150 rue John, pièce 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6

Tél. : (416) 973-5400
Télec. : (416) 954-2909

HAMILTON

55, rue Bay Nord, 8^e étage
Hamilton (Ontario)
L8R 3P7

Tél. : (905) 572-2355
Télec. : (905) 572-4345

OTTAWA

350, rue Albert, bureau 330
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Tél. : (613) 996-5977
Télééc. : (613) 996-9255

SUDBURY

16, rue Elm, bureau 604
Sudbury (Ontario)
P3C 5N3

Tél. : (705) 670-5536
Télééc. : (705) 671-0620

THUNDER BAY

214, chemin Red River, 3^e étage
Thunder Bay (Ontario)
P7B 1A6

Tél. : (807) 346-2900
Télééc. : (807) 345-9731

LONDON

457, rue Richmond, 5^e étage
London (Ontario)
N6A 3E3

Tél. : (519) 645-4659
Télééc. : (519) 645-5543

Région des Prairies et du Nord**WINNIPEG**

275, avenue du Portage, 2^e étage
C.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3

Tél. : (204) 983-3601
Télééc. : (204) 983-4751

SAINT-BONIFACE

100-614, rue Desmeurons
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2P9

Tél. : (204) 983-3868
Télééc. : (204) 983-3719

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Édifice 51-55, chemin Rodgers
Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)
R0G 1M0

Tél. : (204) 248-7201
Sans frais : 1 866 267-6144
Télééc. : (204) 248-7207

ST-PIERRE-JOLYS

427, rue Sabourin
C.P. 98
St-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0

Tél. : (204) 433-7373
Sans frais : 1 866 267-6114
Télééc. : (204) 433-7356

REGINA

2201, 11^e avenue, bureau 100
Regina (Saskatchewan)
S4P 0J8
Tél. : (306) 780-7287
Télééc. : (306) 780-6630

SASKATOON

101, 22^e rue est, pièce 310
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0E1
Tél. : (306) 975-5505
Télééc. : (306) 975-4675

YELLOWKNIFE

Édifice NWT Communications
5120, 49^e rue, 2^e étage
C.P. 460
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N4
Tél. : (867) 669-2805
Télééc. : (867) 669-280

Région de l'Ouest**VANCOUVER**

300, rue West Georgia,
4^e étage, pièce 400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Télééc. : (604) 666-3508

VICTORIA

711, rue Broughton, 2^e étage
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1E2
Tél. : (250) 363-3511
Télééc. : (250) 363-8552

CALGARY

220, 4^e avenue sud-est, pièce 585
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Tél. : (403) 292-5541
Télééc. : (403) 292-6004

EDMONTON

9700, avenue Jasper, pièce 1630
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (780) 495-3350
Télééc. : (780) 495-4873

KELOWNA

Édifice fédéral
471, avenue Queensway, bureau 320
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 6S5
Tél. : (250) 470-4833
Télééc. : (250) 470-4839

WHITEHORSE

300, rue Main, pièce 205
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (867) 667-3925
Télééc. : (867) 393-6701

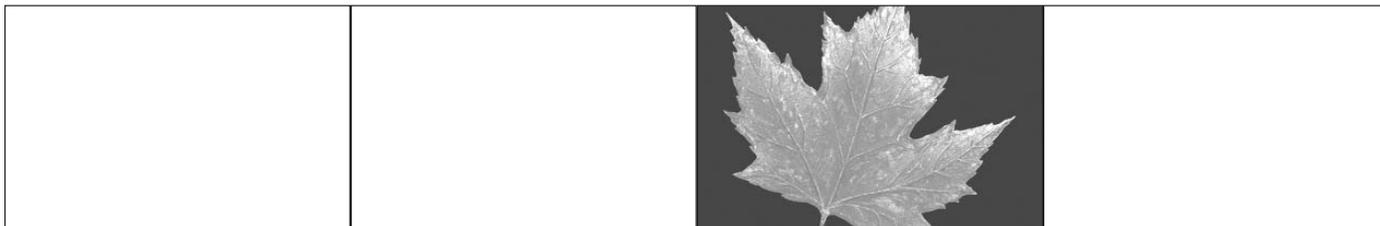


Table des matières

Arts et culture	5
Capitales culturelles du Canada	5
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	6
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	7
Espaces culturels Canada	8
Fonds canadien de télévision	9
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants	11
Fonds de la musique du Canada	12
Fonds du Canada pour les magazines	15
Présentation des arts Canada	17
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	18
Programme d'aide aux publications	20
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	21
Programme national de formation dans le secteur des arts	23
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ...	25
Routes commerciales	26
 Autochtones	 27
Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones ..	27
Initiative des centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones	28
Initiative des langues autochtones	30
Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion	32
Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives	33
Programme de bourses d'études postsecondaires	34
Programme de promotion des femmes autochtones	35
Programme des centres d'amitié autochtones	36
 Jeunes	 37
I. Échanges Canada	37
<i>Échanges Jeunesse Canada</i>	38
Échanges Jeunesse Canada 4-H	38
Échanges Jeunesse Canada SEVEC	39
Échanges Jeunesse Canada YMCA	40
Emplois d'été/Échanges étudiants	41
Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada ...	42
<i>Forums Jeunesse Canada</i>	43
Action Canada	43
Colloque national des 4-H sur la citoyenneté	44
Échange sur les études canadiennes	45
Forum national des étudiants sur le Commonwealth	46

Forum pour jeunes Canadiens	47
Les fêtes nationales du patrimoine	48
Partageons nos ressources II	49
Rencontres du Canada	50
Séminaire national des débats d'étudiants	51
II. Jeunesse Canada au travail	52
III. Katimavik	54
IV. Programme des études canadiennes	55
Langues officielles	57
Programme Développement des communautés de langue officielle	57
<i>Volet Éducation dans la langue de la minorité</i>	<i>57</i>
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	57
Collaboration intergouvernementale	58
Destination Clic — Programme d'enrichissement du français	59
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein	60
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel	60
<i>Volet Vie communautaire</i>	<i>61</i>
Collaboration avec le secteur communautaire	61
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	62
Fonds stratégique	63
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	64
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	64
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	65
Programme Mise en valeur des langues officielles	66
<i>Volet Apprentissage de la langue seconde</i>	<i>66</i>
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	66
Collaboration intergouvernementale	67
Explore — Programme d'été de langue seconde	68
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein	69
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel	69
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	70
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	70
<i>Volet Promotion de la dualité linguistique</i>	<i>71</i>
Appui à l'innovation	71
Appui à l'interprétation et à la traduction	72
Collaboration en matière de promotion	73
Multiculturalisme	75
Programme du multiculturalisme	75
Programme des droits de la personne	77

Notre mémoire numérique	79
Fonds de la passerelle	79
Fonds des nouveaux médias du Canada	80
Fonds des partenariats	81
Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias	82
Fonds Mémoire canadienne	83
Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada	84
Programme Histoires de chez nous	85
Patrimoine du Canada	87
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées	87
Programme d'aide aux musées	88
Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ...	89
Programme des biens culturels mobiliers	90
Programme « Le Canada en fête! »	91
Sport	93
Programme d'accueil — Manifestations internationales unisport	93
Programme d'aide aux athlètes	95
Programme de soutien aux organismes nationaux de sport	96
Programme de soutien pour le développement de la participation au sport ...	97



Arts et culture

Capitales culturelles du Canada

Objectif

Ce programme vise à célébrer et promouvoir les arts et la culture dans les municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales. Il offre des prix accompagnés de contributions à part égale destinées à des activités précises. Ces prix soulignent les réalisations antérieures des municipalités qui démontrent un engagement continu dans les arts et la culture.

Les prix sont les suivants :

- le prix Capitales culturelles du Canada est décerné à quatre municipalités qui ont démontré un engagement continu à l'égard des arts et de la culture, et qui proposent une série d'activités pour célébrer les arts et la culture et pour constituer un legs durable en la matière;
- le prix Innovation en collaboration culturelle est décerné à un groupe de municipalités dans au moins deux provinces ou territoires, qui soumettent une proposition pour mettre en œuvre des échanges culturels réciproques et des partenariats en vue de célébrer leur identité.

Qui peut faire une demande?

Les municipalités canadiennes, c'est-à-dire les villes ou les administrations municipales régionales ou districts dûment constitués, dont les gouvernements des Premières nations, des collectivités inuites et métisses, peuvent poser leur candidature.

Les prix Capitales culturelles du Canada sont décernés à des municipalités ou à des regroupements de municipalités.

Pour le prix **Innovation en collaboration culturelle**, un regroupement de deux municipalités ou plus, situées dans au moins deux provinces ou territoires différents, doivent soumettre une proposition conjointe.

Date limite

Le 15 mai 2005 pour les prix de 2006.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 866 661-0662

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Objectif

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) a pour but d'encourager un cadre de financement plus stable et une croissance à plus long terme des maisons de production canadiennes de films et de vidéos.

Le CIPC est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Qui peut faire une demande?

Les maisons canadiennes de production télévisuelle et cinématographique de partout au Canada.

Date limite

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

100, rue Sparks, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Tél. : (613) 946-7600
Sans frais : 1 888 433-2200
Télec. : (613) 946-7602

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

Objectif

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) est un mécanisme conçu pour favoriser l'embauche de Canadiens et de Canadiennes par des entreprises canadiennes imposables ou des entreprises étrangères établies en permanence au Canada.

Cette mesure fait du Canada un endroit de choix pour la réalisation de productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes et étrangères. Ces activités de production fournissent un apport appréciable à l'économie canadienne. Le CISP est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Qui peut faire une demande?

Les entreprises canadiennes ou étrangères dont les activités sont principalement axées sur la production ou les services de production de films ou de vidéos au Canada.

Date limite

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

100, rue Sparks, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Tél. : (613) 946-7600

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : (613) 946-7602

Espaces culturels Canada

Objectif

Ce programme vise à améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité artistique ainsi qu'à améliorer l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, de même qu'aux collections muséales et aux expositions patrimoniales en soutenant l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine, ainsi que des projets d'achat de matériel spécialisé et des études de faisabilité.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes artistiques et patrimoniaux à but non lucratif constitués en personnes morales en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou de lois provinciales ou territoriales peuvent faire une demande.
- Les administrations provinciales, territoriales, municipales et régionales, ou leurs organismes, ainsi que les gouvernements similaires au sein des Premières nations et chez les Inuits sont également admissibles.

Nota : Les organismes fédéraux et sociétés de la Couronne ne sont pas admissibles au financement.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec un analyste du bureau régional de **Patrimoine canadien** le plus près de chez vous.

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm

Fonds canadien de télévision

Objectif

Ce fonds aide les secteurs de la production dans les deux langues officielles à créer et diffuser aux heures de grande écoute des émissions de télévision de première qualité qui viennent enrichir la culture canadienne. Ces émissions doivent être produites dans les deux langues officielles et peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions pour enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une société privée à but non lucratif, dirigée par un conseil d'administration regroupant 20 représentants des secteurs de la production et de la radiodiffusion, ainsi que du gouvernement.

Le FCT et Téléfilm Canada administrent conjointement les fonds du FCT. L'aide financière est attribuée sous forme de droits de diffusion ou de participation au capital. Le FCT est composé de trois volets en 2005-2006 :

Volet des dramatiques de langue anglaise

Les producteurs se font concurrence pour obtenir du financement en fonction d'un processus d'évaluation sélective. Les fonds du FCT sont dirigés vers les productions qui ont les meilleures chances de succès auprès des auditoires canadiens. Ce volet est administré par Téléfilm Canada.

Volet de l'enveloppe basée sur le rendement des télédiffuseurs

Le soutien à tous les autres types d'émissions est désormais administré par l'entremise d'enveloppes des télédiffuseurs basées sur le rendement. Les télédiffuseurs ont la latitude nécessaire pour utiliser les fonds du FCT afin de financer des productions à même des enveloppes réservées. La taille de l'enveloppe de chaque télédiffuseur sera ajustée chaque année pour refléter jusqu'à quel point les productions choisies par le télédiffuseur auront répondu aux objectifs du FCT, y compris les auditoires et l'appui aux productions régionales. Ce volet est administré par le FCT.

Volet des initiatives spéciales

Le FCT fournira également de l'aide financière à des initiatives spéciales, notamment les productions de langue française en situation minoritaire, les productions de longs métrages avec un créneau de diffusion, les productions en langues autochtones, les projets de développement et l'aide au doublage et au sous-titrage dans l'autre langue officielle. Ce volet est administré par Téléfilm Canada.

Qui peut faire une demande?

Sont admissibles toutes les compagnies de production indépendantes associées à un télédiffuseur, qui sont sous contrôle canadien. Le Fonds canadien de télévision appuie les productions de langue française, anglaise et autochtones. Ces émissions peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions de variétés, d'émissions pour les jeunes et les enfants, et d'émissions sur les arts de la scène. Une production doit être diffusée aux heures de grande écoute, moins de deux ans après qu'elle est terminée.

Date limite

Veillez consulter les lignes directrices du FCT.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Tél. : (514) 283-6363 (Montréal)
(902) 426-8425 (Halifax)
(416) 973-6436 (Toronto)
(604) 666-1566 (Vancouver)
Sans frais : 1 877 975-0766
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Société du fonds canadien de télévision

Tél. : (416) 214-4400 (Toronto)
(514) 499-2070 (Montréal)
Sans frais : 1 877 975-0766
Site Web : www.fondscanadiendetele.ca

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Objectif

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) a pour mandat d'encourager le secteur des productions non commerciales à réaliser des films, des vidéos et des projets multimédias qui favorisent l'apprentissage continu.

Qui peut faire une demande?

La personne qui fait la demande doit être le producteur du projet. S'il s'agit d'un individu, il doit être citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Si le demandeur est une personne morale, il doit s'agir d'une entreprise ou d'un organisme à but non lucratif de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Date limite

Veillez communiquer avec le FCFVI pour obtenir la date limite.

Pour de plus amples renseignements

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Tél. : (613) 729-1900

Sans frais : 1 888 386-5555

Télec. : (613) 729-4610

Site Web : www.cifvf.ca

Fonds de la musique du Canada

Objectif

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) vise à renforcer l'industrie de l'enregistrement sonore canadien, « des créateurs à l'auditoire ». Le FMC a trois objectifs d'intérêt public primordiaux :

1. faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation;
2. accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux;
3. accroître les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne.

Le FMC comprend huit programmes complémentaires :

1. le Programme d'aide aux créateurs administré par la Fondation SOCAN;
2. le Programme de diversité de la musique canadienne administré par le Conseil des Arts du Canada;
3. le Programme de nouvelles œuvres musicales administré par FACTOR et MUSICACTION;
4. le Programme des entrepreneurs de la musique administré par Téléfilm Canada;
5. le Programme d'aide aux associations sectorielles administré par le ministère du Patrimoine canadien;
6. le Programme d'initiatives collectives administré par FACTOR et MUSICACTION;
7. le Programme de souvenirs de musique canadienne administré par Bibliothèque et Archives Canada et le Trust pour la préservation de l'AV.ca;
8. le Programme de suivi de la politique qui permettra au ministère du Patrimoine canadien de suivre les progrès du FMC.

Qui peut faire une demande?

Dans l'ensemble, les individus, entreprises et organismes canadiens de l'industrie de la musique. Les critères d'admissibilité varient selon le programme.

Date limite

Veillez communiquer avec l'organisme responsable du programme pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Fondation SOCAN

41, promenade Valleybrook
Toronto (Ontario)
M3B 2S6

Tél. : (416) 445-8700
Sans frais : 1 800 55 SOCAN
Télééc. : (416) 442-3372
Courriel : macmillanr@socan.ca
Site Web : www.socanfoundation.ca

MUSICACTION

432, rue Sainte-Hélène
Montréal (Québec)
H2Y 2K7

Tél. : (514) 861-8444
Sans frais : 1 800 861-5561
Télééc. : (514) 861-4423
Courriel : info@musicaction.ca
Site Web : www.musicaction.ca

Téléfilm Canada

a/s de Shelley Stein-Sacks
Directrice du Programme des
entrepreneurs de la musique
700-360, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 4A9

Tél. : (514) 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télééc. : (514) 283-8212
Courriel : steinss@telefilm.gc.ca
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Conseil des Arts du Canada

C.P. 1047
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Tél. : (613) 566-4414
Sans frais : 1 800 263-5588
Télééc. : (613) 566-4409
Courriel : gerri.trimble@conseildesarts.ca
Site Web : www.conseildesarts.ca

FACTOR

355, rue King Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5V 1J6

Tél. : (416) 351-1361
Télééc. : (416) 351-7311
Courriel : factor@factor.ca
Site Web : www.factor.ca

**Politique et programmes de
l'enregistrement sonore**

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 6^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-5868
Télééc. : (819) 997-5709
Courriel : pierre_carpentier@pch.gc.ca
Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca

Bibliothèque et Archives Canada

a/s de Richard Green

Musique

395, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

K1A 0N4

Tél. : (613) 995-3400

Télec. : (613) 952-2895

Courriel : richard.green@lac-bac.gc.ca

Site Web : www.collectionscanada.ca

**Trust pour la préservation
de l'AV.ca**

a/s de Sandra Macdonald

Présidente

B.P. 4861, succ. E

Ottawa (Ontario)

K1S 5J1

Tél. : (613) 564-3232

Télec. : (613) 564-3232

Courriel : smacdonald@avtrust.ca

Site Web : www.trustav.ca

Le Conseil de la musique du Canada a été établi afin de conseiller la ministre du Patrimoine canadien sur l'évolution du Fonds de la musique du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Conseil de la musique du Canada, communiquer avec :

Michel Normandeau

Secrétaire général

Conseil de la musique du Canada**Patrimoine canadien**15, rue Eddy, 6^e étage, pièce 99

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 827-3927

Boîte voc. : (819) 997-5848

Télec. : (819) 827-6083

Courriel : michel_normandeau@pch.gc.ca

Fonds du Canada pour les magazines

Objectif

Le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) a été lancé en 2000 à titre d'élément principal de la politique globale du gouvernement du Canada pour appuyer l'industrie canadienne du magazine. Instauré dans le but de protéger les diverses voix canadiennes dans un marché en rapide évolution, le FCM aide les éditeurs de magazines canadiens à créer du contenu canadien destiné aux lecteurs du pays et appuie des initiatives permettant d'accroître la viabilité et l'expansion des petites maisons d'édition ainsi que de grandes initiatives qui soutiennent le développement de l'industrie. Les objectifs du FCM sont les suivants :

- favoriser la création de contenu rédactionnel canadien dans les magazines canadiens;
- accroître l'accès des Canadiens aux magazines canadiens;
- améliorer la qualité et favoriser la diversité des magazines canadiens;
- renforcer l'infrastructure de l'industrie canadienne des magazines.

Le FCM comprend quatre volets :

1. le volet **Aide au contenu rédactionnel** (ACR), selon une formule établie;
2. le volet **Aide aux magazines artistiques et littéraires** (AMAL), selon une formule établie.
3. le volet **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines** (AEPMEM), fondé sur le financement de projets particuliers;
4. le volet **Aide au développement de l'industrie** (ADI), fondé sur le financement de projets particuliers.

Qui peut faire une demande?

Les éditeurs de magazines canadiens admissibles et les magazines canadiens admissibles dont le contenu rédactionnel canadien est d'au moins 80 p. 100 en moyenne, peuvent présenter une demande aux volets **Aide au contenu rédactionnel**, **Aide aux magazines artistiques et littéraires** et **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines**. Des critères d'admissibilité précis s'appliquent à chaque volet.

Date limite

Aide au contenu rédactionnel :

Le 1^{er} octobre 2005. Communiquer avec le FCM.

Aide aux magazines artistiques et littéraires :

Le 15 avril 2005.

Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines :

En tout temps. Cependant, le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Aide au développement de l'industrie :

En tout temps. Cependant, le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Pour de plus amples renseignements

Fonds du Canada pour les magazines

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 357-3116

Télec. : (819) 953-7782

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/cmfc

Présentation des arts Canada

Objectif

Ce programme vise à ce que les Canadiens et Canadiennes aient davantage accès à la richesse culturelle du Canada dans toute sa diversité, et qu'ils puissent en bénéficier pleinement par l'entremise de festivals artistiques professionnels, de saisons de spectacles professionnels ou d'autres activités connexes proposées par des diffuseurs en arts de la scène.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes canadiens à but non lucratif constitués en société en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (ou en vertu de lois provinciales ou territoriales) qui présentent des activités artistiques réalisées par des artistes professionnels provenant de plus d'une province ou d'un territoire, ou qui renforcent des activités de constitution de réseaux de diffuseurs canadiens d'arts du spectacle.
- Les institutions provinciales, territoriales ou municipales dont le mandat inclut la promotion et/ou la diffusion des arts de la scène.
- Les conseils de bandes et de tribus des Premières nations et les organismes inuits sont également admissibles.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau régional de **Patrimoine canadien** le plus près de chez vous.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Objectif

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a pour principal objectif d'assurer le choix et l'accès à des livres écrits par des auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger. Le PADIÉ vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre dynamique et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le Programme comprend quatre volets :

1. Aide aux éditeurs.
2. Aide à l'industrie et aux associations.
3. Projet de la chaîne d'approvisionnement.
4. Aide à la commercialisation internationale.

Qui peut faire une demande?

- Les maisons d'édition de livres appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui sont en affaires depuis au moins 36 mois.
- Les associations, agences, organismes et entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui représentent un ou plusieurs secteurs de l'industrie du livre.

Dates limites

Aide aux éditeurs	2 mai
Aide à l'industrie et aux associations	Au plus tard, 3 mois avant le début du projet
Projet de la chaîne d'approvisionnement	
Aide aux éditeurs de livres	2 mai
Aide à la distribution, vente au détail et autres	Au plus tard, 3 mois avant le début du projet
Aide à la commercialisation internationale	
Programme d'aide à l'exportation (PAE), Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE), et les Fonds pour le perfectionnement de l'expertise en exportation (FPEE)	4 mars

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 997-4944

Télec. : (819) 997-4169

Sans frais : 1 877 823-0702

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/padie

Programme d'aide aux publications

Objectif

Le Programme a pour principal objectif de permettre une large distribution à prix abordable de périodiques canadiens. Le programme appuie une variété de périodiques dont les journaux communautaires et les publications qui s'adressent aux communautés ethnoculturelles et autochtones ainsi qu'aux membres des minorités de langue officielle. Le programme assure l'accessibilité des journaux non quotidiens et des périodiques dans les collectivités rurales et les centres urbains.

Qui peut faire une demande?

Les éditeurs de publications à diffusion payée appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui sont publiées et imprimées au Canada, et qui répondent à certains critères rédactionnels et publicitaires.

Date limite

Avant de soumettre une demande, nous demandons aux éditeurs de communiquer avec un agent de programme au numéro sans frais ou de consulter le site Web.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide aux publications

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 997-4974

Sans frais : 1 800 641-9221

Télec. : (819) 997-4995

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pap

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Objectif

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. Il comporte quatre volets : Projets de stabilisation, Développement des compétences, Incitatifs aux fonds de dotation et Projets de réseautage.

Le volet **Projets de stabilisation** aide à établir, dans des régions géographiques précises, des projets de stabilisation constitués en organismes à but non lucratif, indépendants et administrés par un conseil d'administration représentatif. Les projets de stabilisation offrent leur savoir-faire technique aux organismes à vocation artistique et patrimoniale de leur région. Certains d'entre eux apportent également leur appui en vue de réduire les déficits ou de constituer des fonds de roulement.

Qui peut faire une demande?

Un organisme à but non lucratif.

Le volet **Développement des compétences** appuie les organismes à vocation artistique et patrimoniale qui n'ont pas accès aux projets de stabilisation afin de leur permettre de renforcer leurs structures administratives, organisationnelles et financières.

Qui peut faire une demande?

1. Un organisme voué aux arts, professionnel et à but non lucratif;
2. un organisme national, professionnel, de services voué aux arts et à but non lucratif;
3. un organisme du domaine du patrimoine, professionnel et à but non lucratif;
4. un organisme national ou provincial, professionnel, de services voué au patrimoine et à but non lucratif.

Le volet **Incitatifs aux fonds de dotation** vise à encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner généreusement aux organismes voués aux arts. Le gouvernement du Canada accordera un financement qui s'ajoutera aux dons recueillis par les organismes auprès des donateurs privés pour constituer des fonds de dotation.

Qui peut faire une demande?

Un organisme voué aux arts, à but non lucratif, ainsi que la fondation publique qui y est rattachée.

Le volet **Projets de réseautage** appuie les projets de maillage, de portée nationale, auxquels prennent part des fonctionnaires municipaux responsables de la culture ou des dirigeants de projets de stabilisation au Canada, qui œuvrent à développer ou à améliorer leurs aptitudes dans le domaine des politiques et plans d'action culturels, de la mise en œuvre de saines pratiques de gestion et de partenariats avec le secteur privé.

Qui peut faire une demande?

Un organisme à but non lucratif.

Pour de plus amples renseignements

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Courriel : cahsp_pcapc@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm
ou le bureau régional de **Patrimoine canadien** le plus près de chez vous.

Programme national de formation dans le secteur des arts

Objectif

Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Les répercussions de ces établissements dans le domaine artistique sont d'envergure pancanadienne. Les réalisations de ces établissements permettent d'appuyer le développement culturel au Canada. Ce programme offre un soutien aux activités opérationnelles courantes du programme professionnel de l'établissement sur une base pluriannuelle ou annuelle.

Qui peut faire une demande?

Les requérants doivent :

1. être constitués au Canada en société à but non lucratif;
2. démontrer que l'activité qui fait l'objet de la demande n'est pas subventionnée à titre de programme provincial d'éducation postsecondaire (pour les fins de ce programme, l'éducation postsecondaire fait référence à l'enseignement reçu après douze années d'études primaires et secondaires) et qu'elle ne mène pas à l'octroi d'une attestation postsecondaire comme un certificat ou un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans la province où se situe l'organisme;
3. recevoir d'autres sources au moins 30 p. 100 du financement du programme de formation, par exemple, frais de scolarité, fonds d'autres ordres de gouvernement, financement privé;
4. être dirigés par des professionnels reconnus. Ces établissements peuvent offrir d'autres programmes. Toutefois, le financement offert dans le cadre du présent programme vise à appuyer la formation menant à une carrière artistique professionnelle;
5. être dotés d'une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
6. avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d'un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
7. être accessibles à l'ensemble de la population canadienne dans le cadre d'un concours d'admission national dans les deux langues officielles.

Si votre organisme offre une formation en arts autochtones ou en pratiques artistiques fondées sur des traditions culturelles non européennes, veuillez communiquer avec la Direction générale de la politique des arts afin de déterminer si, et dans quelle mesure, il vous faut satisfaire aux deux dernières conditions d'admissibilité.

Date limite

Le 30 juin.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale de la politique des arts

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 997-3777

Télec. : (819) 994-6249

Courriel : pnfsa@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm

Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Objectif

Ce programme vise à soutenir la formation nationale dans le secteur du film et de la vidéo, laquelle doit être de haut niveau, correspondre étroitement aux besoins fondamentaux des professions respectives et préparer les diplômés à des carrières professionnelles importantes.

Qui peut faire une demande?

Des établissements de formation canadiens indépendants, à but non lucratif, œuvrant dans le secteur cinématographique et magnétoscopique.

Date limite

Veillez communiquer avec Téléfilm Canada.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

SIÈGE SOCIAL

360, rue Saint-Jacques, bureau 700
Montréal (Québec)
H2Y 4A9

Tél. : (514) 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télec. : (514) 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

TORONTO

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : (416) 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télec. : (416) 973-8606

HALIFAX

1684, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2A2

Tél. : (902) 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télec. : (902) 426-4445

VANCOUVER

609, rue Grandville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : (604) 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télec. : (604) 666-7754

Routes commerciales

Objectif

Le programme Routes commerciales vise à répondre aux besoins d'expansion à l'échelle internationale des entrepreneurs canadiens des arts et de la culture. Ces derniers, de même que les organismes à but non lucratif, bénéficient du soutien et des nombreux services offerts par Routes commerciales en vue de profiter au maximum des occasions d'affaires internationales. Les services comprennent un programme de contributions, un soutien aux nouvelles études de marché, le partage des renseignements sur le marché et des avis d'experts qui aident les exportateurs actuels et éventuels du milieu culturel à partir de Centres du commerce international au Canada et de missions importantes à l'étranger.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes (sociétés ou associations) culturels à but lucratif ou non lucratif, appartenant à des intérêts canadiens ou étant sous contrôle canadien, constitués en vertu des lois canadiennes, provinciales ou territoriales, et en activité depuis au moins un an.
- Les associations nationales, provinciales, municipales et communautaires, ainsi que les exportateurs de services comme les associations industrielles, les entreprises, les établissements d'enseignement et les chambres de commerce font également partie des organismes admissibles.

Date limite

Les candidats sont priés de soumettre leur proposition et de s'assurer d'obtenir l'approbation bien avant le début du projet.

Pour de plus amples renseignements

Direction du développement du commerce et de l'investissement

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 6^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 866 999-7233

Télec. : (819) 953-5367



Autochtones

Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones

Objectif

Les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones assurent la conservation, la promotion et la revitalisation des langues autochtones des trois territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) en encourageant et en facilitant leur usage au foyer, à l'école et au sein des communautés.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

Date limite

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Initiative des centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones

Objectif

L'Initiative des centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones (ICUPJA) a comme objectif de créer un réseau de programmes destinés aux jeunes Autochtones, qui leur ouvriront les portes d'un avenir meilleur sur les plans économique, social et personnel. Cette initiative leur offre toute une gamme de projets, de programmes, de services communautaires et culturels, y compris des services de counseling.

Qui peut faire une demande?

- L'Association nationale des centres d'amitié, le Ralliement national des Métis et ses associations provinciales, ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami et ses associations régionales sont responsables de la mise en œuvre de l'ICUPJA. Ces organismes peuvent demander du financement directement au ministère du Patrimoine canadien.
- Au nombre des bénéficiaires admissibles, signalons les centres d'amitié locaux, les organisations autochtones représentatives, les organismes bénévoles et de prestation de services, les établissements d'enseignement autochtones, les centres ou organismes autochtones voués à la culture, à l'enseignement ou aux loisirs, les organismes de femmes ou de jeunes autochtones, ou les regroupements de ces organismes autochtones.
- Le financement de l'ICUPJA est administré par les bureaux régionaux de Patrimoine canadien à Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary et Prince Albert. Les bénéficiaires admissibles doivent communiquer avec l'un des organismes ci-dessous afin de savoir où envoyer leur demande.

Date limite

Les bénéficiaires admissibles doivent communiquer avec l'un des organismes suivants afin de connaître la date limite de réception des propositions.

Pour de plus amples renseignements

**Association nationale des
centres d'amitié**

275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : (613) 563-4844

Télé. : (613) 594-3428

Inuit Tapiriit Kanatami

170, avenue Laurier Ouest, bureau 510
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5

Tél. : (613) 238-8181

Télé. : (613) 238-1991

Ralliement national des Métis

350, rue Sparks, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Tél. : (613) 232-3216

Télé. : (613) 232-4262

**Direction des programmes
autochtones**

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télé. : (819) 953-2673

Courriel :

autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Initiative des langues autochtones

Objectif

L'Initiative des langues autochtones (ILA) a pour objectif de protéger et de revitaliser les langues autochtones au profit des générations futures, en favorisant une augmentation du nombre de locuteurs des langues autochtones, la transmission de ces langues de génération en génération et leur utilisation dans des contextes familiaux et communautaires.

Qui peut faire une demande?

- L'Assemblée des Premières nations et ses agents de prestation régionaux (langues des Premières nations), le Ralliement national des Métis et ses associations provinciales (langues michif), ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami et ses associations régionales (langue inuktitut) sont responsables de la mise en œuvre de l'ILA. Ces organismes peuvent demander du financement directement à Patrimoine canadien.
- Les bénéficiaires admissibles comprennent les entités autochtones nationales ou régionales représentatives ou chargées de la prestation de services, telles que les collectivités autochtones et les Premières nations, les gouvernements et les institutions autochtones, les centres culturels et éducatifs autochtones et les centres d'amitié autochtones. Les bénéficiaires admissibles doivent envoyer leur demande directement à l'organisme chargé du groupe de langues qui les concerne (c.-à-d. les langues des Premières nations, les langues michif et langue inuktitut).

Date limite

Les bénéficiaires admissibles doivent communiquer avec l'un des organismes ci-dessous afin de connaître la date limite de réception des propositions.

Pour de plus amples renseignements

Assemblée des Premières nations

1, rue Nicholas, bureau 1002
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7

Tél. : (613) 241-6789

Télééc. : (613) 241-5808

Inuit Tapiriit Kanatami

170, avenue Laurier Ouest, bureau 510
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5

Tél. : (613) 238-8181

Télééc. : (613) 238-1991

Ralliement national des Métis

350, rue Sparks, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Tél. : (613) 232-3216

Télééc. : (613) 232-4262

**Direction des programmes
autochtones**

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télééc. : (819) 953-2673

Courriel :

autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion

Objectif

Ce programme vise à fournir du financement et du soutien à la production et à la distribution d'une programmation radiophonique et télévisuelle en langues autochtones reflétant la culture, les enjeux, les préoccupations et les affaires courantes des collectivités autochtones.

Qui peut faire une demande?

En tout, 13 sociétés de radiodiffusion autochtone qui servent les collectivités autochtones du Nord du Canada.

Date limite

Le 31 janvier.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives

Objectif

Le programme d'aide aux organisations autochtones représentatives vise à maintenir un cadre de consultation embrassant les organisations représentatives des Inuits, des Métis et des Indiens non inscrits, afin de permettre aux gouvernements de s'attaquer aux problèmes sociaux, économiques, politiques et culturels qui ont une incidence sur la vie des peuples autochtones du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les quelque 27 organisations à but non lucratif qui représentent sur le plan politique les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits, qui les défendent et qui négocient en leur nom, notamment les trois organisations représentatives nationales (l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et le Congrès des peuples autochtones) et leurs organisations provinciales, territoriales et régionales.

Date limite

Les organisations admissibles en vertu du Programme sont invitées à soumettre leur demande à Patrimoine canadien en février, avant le début de l'année financière visée par la demande de financement. Les fonds sont versés annuellement en fonction des objectifs, du secteur d'activité visé par la proposition et du budget soumis par chaque requérant.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Programme de bourses d'études postsecondaires

Objectif

Ce programme offre des bourses d'études en fonction du mérite et des besoins à des étudiants autochtones afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures et de se bâtir ainsi qu'à leur collectivité un avenir meilleur.

Qui peut faire une demande?

Le Programme de bourses d'études postsecondaires est administré et offert par la Fondation nationale des réalisations autochtones grâce à un fonds de dotation.

Les étudiants autochtones inscrits ou admis à des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel dont la durée minimale est de deux ans, et qui sont reconnues par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou étrangers dans des domaines qui contribuent à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance économique des Autochtones, peuvent présenter leur demande directement à la Fondation nationale des réalisations autochtones. Consulter le site Web de la fondation à www.naaf.ca, ou composer le 1 800 329-9780.

Date limite

La date limite pour présenter une demande est déterminée par la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Pour de plus amples renseignements

**Direction des programmes
autochtones**
Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835
Télec. : (819) 953-2673
Courriel :
autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

**La Fondation nationale des
réalisations autochtones**
70, avenue Yorkville, bureau 33A
Toronto (Ontario)
M5R 1B9

Sans frais : 1 800 329-9780
Télec. : (416) 926-7554
Courriel : naaf@istar.ca

Programme de promotion des femmes autochtones

Objectif

Permettre aux femmes autochtones d'exercer une influence sur les politiques, les programmes, les lois et les décisions qui ont une incidence sur leur situation au plan social, culturel, économique et politique, tant au sein de leur communauté que dans la société canadienne, tout en maintenant leur particularisme et leur identité culturelle.

Le Programme comprend deux volets :

1. L'initiative de lutte contre la violence familiale, qui permet aux femmes autochtones de s'attaquer au problème de la violence familiale et de la violence en général, au sein des communautés autochtones.
2. L'initiative de participation à l'autonomie gouvernementale permet aux femmes autochtones de participer pleinement et équitablement aux consultations et au processus décisionnel sur les questions liées à l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Qui peut faire une demande?

Les organisations de femmes autochtones nationales, régionales et communautaires, qui représentent les intérêts des femmes autochtones.

Date limite

Les organisations nationales sont invitées à présenter leur demande de financement de fonctionnement au début de chaque année financière (avril). La date limite pour le financement varie de région en région. Veuillez communiquer avec votre représentant régional pour obtenir des renseignements. Vous pouvez demander du financement de projet pour plus d'un exercice financier, au besoin.

Pour de plus amples renseignements

Direction des programmes autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

Programme des centres d'amitié autochtones

Objectif

Le Programme des centres d'amitié autochtones vise à améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain en appuyant des activités déterminées par eux et qui favorisent l'égalité d'accès et la participation à la société canadienne, tout en respectant et en renforçant le caractère culturel distinct des Autochtones.

Qui peut faire une demande?

Les centres d'amitié autochtones doivent soumettre leur demande directement à l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), qui administre les fonds destinés aux bénéficiaires en vertu d'un accord de transfert avec Patrimoine canadien.

Date limite

Les organismes admissibles doivent communiquer avec l'ANCA pour connaître les dates limites.

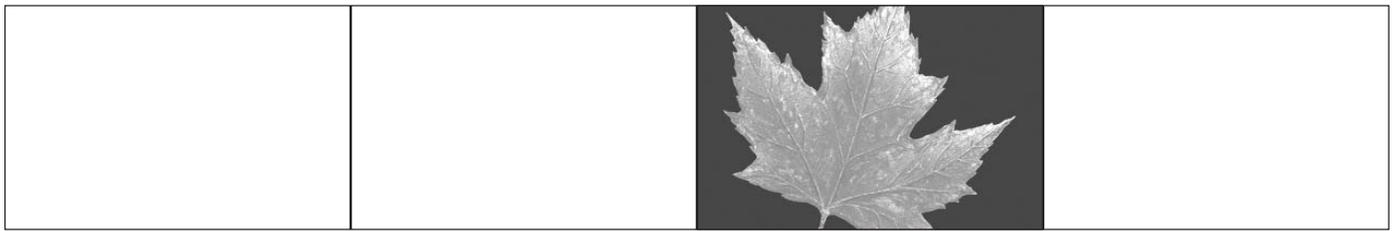
Pour de plus amples renseignements

**Direction des programmes
autochtones**
Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835
Télec. : (819) 953-2673
Courriel :
autochtone_aboriginal@pch.gc.ca

**Association nationale des centres
d'amitié**
275, rue Maclaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : (613) 563-4844
Télec. : (613) 594-3428



Jeunes

I. Échanges Canada

Échanges Canada offre des échanges réciproques (Échanges Jeunesse Canada) et des forums (Forums Jeunesse Canada) aux jeunes Canadiens et Canadiennes entre 11 et 30 ans. Échanges Canada travaille en partenariat avec plusieurs organismes de prestation. Chaque organisme établit ses propres critères de sélection et sa propre date limite d'inscription. Vous trouverez ci-dessous une liste des initiatives offertes par ces organismes.

Échanges Jeunesse Canada

- Échanges Jeunesse Canada 4-H
- Échanges Jeunesse Canada SEVEC
- Échanges Jeunesse Canada YMCA
- Emplois d'été/Échanges étudiants
- Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada

Forums Jeunesse Canada

- Action Canada
- Colloque national des 4-H sur la citoyenneté
- Échange sur les études canadiennes
- Forum national des étudiants sur le Commonwealth
- Forum pour jeunes Canadiens
- Les fêtes nationales du patrimoine
- Partageons nos ressources II
- Rencontres du Canada
- Séminaire national des débats d'étudiants

II. Jeunesse Canada au travail

III. Katimavik

IV. Programme des études canadiennes

I. Échanges Canada

Échanges Jeunesse Canada

Échanges Jeunesse Canada 4-H

Objectif

Cette initiative permet, pendant les mois de l'été, à des groupes de jeunes de différentes régions du Canada d'effectuer des échanges. Les participants peuvent ainsi se rendre dans une autre partie du Canada et en découvrir la culture, la langue, la géographie et l'histoire.

Qui peut faire une demande?

Les membres des 4-H âgés de 11 à 18 ans (les non-membres seront aussi considérés).

Date limite

Le 10 janvier.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des 4-H du Canada
Échanges Jeunesse Canada 4-H
Ferme expérimentale centrale
930, avenue Carling, édifice 26
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6

Tél. : (613) 234-4448, poste 24
Télec. : (613) 234-1112
Courriel : jwasher@4-h-canada.ca
Site Web : www.4-h-canada.ca/exchanges_fr.html

Échanges Jeunesse Canada SEVEC

Objectif

Ce programme vise à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes de toutes les provinces et de tous les territoires une occasion de participer à des échanges avec des jeunes d'autres régions du Canada. Les activités d'échanges peuvent être conçues autour d'intérêts communs tels que l'histoire, la géographie, les arts, les études environnementales ou l'apprentissage d'une langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les professeurs et organisateurs de groupes de jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 11 à 18 ans.

Date limite

Les demandes sont acceptées jusqu'à quatre mois avant la date de l'échange.

Pour de plus amples renseignements

Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC)

Échanges Jeunesse Canada SEVEC

57, promenade Auriga, bureau 201

Nepean (Ontario)

K2E 8B2

Tél. : (613) 998-3760, poste 205

Sans frais : 1 800 38 SEVEC (1 800 387-3832), poste 205

Télec. : (613) 998-7094

Courriel : info@sevec.ca

Site Web : www.sevec.ca

Échanges Jeunesse Canada YMCA

Objectif

Les Échanges Jeunesse Canada YMCA favorisent la compréhension et l'appréciation de la diversité canadienne. La priorité sera donnée aux groupes comprenant des jeunes Autochtones, des jeunes ayant une déficience, des jeunes économiquement désavantagés ou des jeunes provenant de communautés rurales.

Qui peut faire une demande?

Les professeurs et organisateurs de groupes de jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 11 à 18 ans.

Date limite

Les demandes sont acceptées jusqu'à cinq mois avant la date de l'échange.

Pour de plus amples renseignements

YMCA du Grand Toronto
Échanges Jeunesse Canada YMCA
42, rue Charles Est
Toronto (Ontario)
M4Y 1T4

Sans frais : 1 877 639-9987
Télec. : (416) 413-1740
Site Web : www.ymcatoronto.org

Emplois d'été/Échanges étudiants

Objectif

Ce programme offre la possibilité aux participants de mieux connaître une autre culture, d'améliorer leur langue seconde par une immersion dans un milieu familial et de travail, ainsi que de vivre une expérience de vie et de formation exceptionnelle, tout en obtenant une expérience sur le marché du travail.

Qui peut présenter une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 16 et 17 ans qui retournent aux études en septembre.

Date limite

Les demandes sont acceptées en tout temps.

Pour de plus amples renseignements

Emplois d'été/Échanges étudiants

2000, avenue McGill College, bureau 252
Montréal (Québec)
H3A 3H3

Tél. : (514) 849-5449
Sans frais : 1 877 843-6161
Courriel : info@1617.ca
Site Web : www.emplois-ete.com

Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada

Objectif

Ces échanges favorisent le développement de liens d'amitié entre jeunes francophones et anglophones, issus de différentes communautés culturelles, par l'entremise d'échanges culturels et par la participation à des activités sportives et à d'autres activités de groupe.

Qui peut faire une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 11 à 17 ans.

Date limite

Les demandes sont acceptées en tout temps.

Pour de plus amples renseignements

Programmes d'échanges d'amitié du sport du Canada
Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada
5555, avenue Westminster, bureau 209
Montréal (Québec)
H4W 2J2

Tél. : (514) 482-7108
Sans frais : 1 866 732-7337
Télec. : (514) 482-1605
Courriel : infocsfep@videotron.ca
Site Web : www.csfep.com

Forums Jeunesse Canada

Action Canada

Objectif

Action Canada a pour but d'identifier et de former les futurs dirigeants du Canada, tout en faisant la promotion de la participation active de jeunes leaders canadiens issus de diverses disciplines au renouvellement d'idées et à l'édification du pays. Cette initiative effectue des recherches novatrices et de haut niveau sur des enjeux d'intérêt public importants. Elle permet d'établir des réseaux de leadership représentant toute la diversité du pays et de susciter un nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les organismes bénévoles et non-gouvernementaux.

Qui peut présenter une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes qui ont moins de 30 ans.

Date limite

Le 21 janvier.

Pour de plus amples renseignements

Action Canada

a/s du Morris J. Wosk Centre for Dialogue
580, rue West Hastings
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5K3

Tél. : (604) 268-7961

Télec. : (604) 268-7956

Courriel : actioncanada@sfu.ca

Site Web : www.actioncanada.ca

Colloque national des 4-H sur la citoyenneté

Objectif

Le colloque offre aux jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion de connaître davantage leur pays, ainsi que ses processus et systèmes politiques. Il permet aux jeunes de partager leurs opinions au sujet de questions d'importance nationale, de mettre en pratique leur leadership et de mieux saisir leurs rôles et responsabilités à titre de citoyens canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les membres des 4-H âgés de 16 à 20 ans.

Date limite

Le 2 janvier 2006.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des 4-H du Canada
Colloque national des 4-H sur la citoyenneté
Ferme expérimentale centrale
930, rue Carling, édifice 26
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6

Tél. : (613) 234-4448, poste 24

Télec. : (613) 234-1112

Courriel : jwasher@4-h-canada.ca

Site Web : www.4-h-canada.ca

Échange sur les études canadiennes

Objectif

Cette initiative permet de promouvoir la compréhension, les connaissances ainsi qu'une meilleure appréciation du Canada. Il rassemble des étudiants et étudiantes de tous les coins du pays dans un forum sur les études canadiennes afin de discuter de questions importantes pour le Canada et sa population.

Qui peut faire une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 16 à 18 ans.

Date limite

Habituellement en janvier. Cependant, les dates exactes changent à chaque année selon l'endroit et l'horaire des activités.

Pour de plus amples renseignements

Échange sur les études canadiennes

4501, 50^e avenue
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Tél. : (867) 873-7674
Télec. : (867) 873-0109
Courriel : john_stewart@ece.learnnet.nt.ca
Site Web : www.ics.ca

Forum national des étudiants sur le Commonwealth

Objectifs

Le Forum fournit aux jeunes des connaissances sur la structure du Commonwealth ainsi que sur le rôle du Canada et des Canadiens et Canadiennes au sein du Commonwealth.

Le Forum permet aussi de promouvoir la compréhension de questions d'intérêt mondial telles que le développement, les droits de la personne, l'environnement et la sensibilité culturelle au moyen de groupes de discussion, de séances d'information et de jeux de simulation.

Qui peut faire une demande?

Les étudiants et étudiantes du secondaire âgés de 15 à 19 ans.

Date limite

Habituellement en février. Cependant, les dates exactes changent à chaque année selon l'endroit et l'horaire des activités.

Pour de plus amples renseignements

Société royale du Commonwealth — Section Ottawa Forum national des étudiants sur le Commonwealth

C.P. 8023, succursale T
Ottawa (Ontario)
K1G 3H6

Tél. : (613) 830-2698
Télec. : (613) 830-7124
Courriel : cgunning@sympatico.ca
Site Web : www.rcs.ca

Forum pour jeunes Canadiens

Objectifs

Le Forum pour jeunes Canadiens offre à de jeunes Canadiens et Canadiennes la possibilité de s'initier aux rouages du gouvernement du Canada. L'initiative permet à de jeunes Canadiens et Canadiennes aux antécédents et aux points de vue différents des diverses régions du pays de mieux se connaître en échangeant des idées. Elle offre également une tribune pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions sur le Canada.

Qui peut faire une demande?

Les étudiants et étudiantes (école secondaire de deuxième cycle et cégep) âgés de 14 à 17 ans.

Date limite

Le 15 novembre.

Pour de plus amples renseignements

Forum pour jeunes Canadiens

81, rue Metcalfe, bureau 800
Ottawa (Ontario)
K1P 6K7

Tél. : (613) 233-4086
Télec. : (613) 233-2351
Courriel : forum@forum.ca
Site Web : www.forum.ca

Les fêtes nationales du patrimoine

Objectif

Les fêtes nationales du patrimoine donnent aux jeunes une occasion d'explorer tous les aspects du patrimoine canadien en élaborant un projet intéressant au contenu historique qui sera présenté au public.

Qui peut faire une demande?

Les étudiants et étudiantes âgés de 10 à 15 ans qui ont participé à une foire locale ou régionale au cours du mois de mai de la même année.

Date limite

Les dates limites et l'admissibilité dépendent des qualifications aux foires locales ou régionales.

Pour de plus amples renseignements

Fondation Historica

60, avenue Spadina, 2^e étage
Toronto (Ontario)
M5V 2H8

Sans frais : 1 800 567-1867

Tél. : (416) 506-1867

Télec. : (416) 506-0300

Courriel : info@histori.ca

Site Web : www.histori.ca

Partageons nos ressources II

Objectif

Le Programme vise à rassembler des jeunes Canadiens et Canadiennes de langue, de culture, de race, d'ethnie, de géographie et de groupes sociodémographiques différents, et à créer une atmosphère de confiance et de respect. L'essentiel du projet consiste en une conférence nationale de six jours et en trois conférences régionales de suivi.

Qui peut faire une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 15 et 19 ans.

Date limite

La date change chaque année. La conférence nationale se tient généralement au mois d'août. Les trois conférences régionales se tiennent à l'automne.

Pour de plus amples renseignements

La Commission des étudiants

Partageons nos ressources II

23, rue Isabella
Toronto (Ontario)
M4Y 1M7

Tél. : (416) 597-8297
Télec. : (416) 597-0661
Courriel : stoney@tgmag.ca
Site Web : www.tgmag.ca

Rencontres du Canada

Objectif

Le programme vise à offrir à des jeunes de différents milieux et régions du Canada l'occasion de mieux se connaître, de découvrir leur pays et de se familiariser avec les principales institutions canadiennes.

Qui peut faire une demande?

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 14 à 17 ans.

Date limite

Les programmes sont offerts de septembre à décembre et de janvier à mai.

Pour de plus amples renseignements

Rencontres du Canada

1805, avenue Gaspé
Ottawa (Ontario)
K1K 0A4

Tél. : (613) 744-1290

Sans frais : 1 800 361-0419

Télec. : (613) 744-6204

Courriel : info@encounters-rencontres.ca

Site Web : www.encounters-rencontres.ca

Séminaire national des débats d'étudiants

Objectif

Ce programme offre des occasions d'échanges culturels pour les étudiants canadiens en encourageant la coopération entre les écoles et les communautés d'accueil et en célébrant le caractère bilingue et multiculturel du Canada. Par l'entremise de débats, d'échanges et de jeux de simulation, le séminaire permet d'encourager des discussions sérieuses sur des questions d'intérêt national telles que le développement, l'environnement, l'immigration et la diversité culturelle. Les différentes activités visent à favoriser une meilleure compréhension du Canada, de sa population, de ses ressources, de son potentiel et de ses perspectives d'avenir.

Qui peut faire une demande?

Les étudiants et étudiantes âgés de 14 à 19 ans.

Date limite

Les jeunes sont sélectionnés lors de débats locaux, régionaux et provinciaux tenus en français, en anglais ou dans les deux langues, pour ensuite participer au séminaire national. Les dates limites varient selon la date des débats locaux, régionaux et provinciaux.

Pour de plus amples renseignements

Fédération canadienne des débats d'étudiants

200, chemin Lonsdale

Toronto (Ontario)

M4V 1W6

Tél. : (416) 488-1125, poste 8633

Télec. : (416) 484-8611

Courriel : tmaly@ucc.on.ca

Site Web : www.csd-fcde.ca

II. Jeunesse Canada au travail

Objectif

En collaboration avec les secteurs privé et public et des organismes sans but lucratif du pays, et comme un élément essentiel de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, Jeunesse Canada au travail offre des possibilités de travail d'été et de stages à des jeunes Canadiens et Canadiennes. Le programme comprend les cinq volets suivants :

Emplois d'été pour étudiant(e)s

- Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles — Met à profit les compétences en français et en anglais dans le milieu du travail.
- Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine — Permet d'acquérir et de développer des compétences pouvant mener à des choix de carrière dans le domaine du patrimoine.
- Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain — Donne l'occasion de participer davantage à la vie communautaire autochtone en milieu urbain et permet d'acquérir une expérience d'emploi axée sur la carrière, qui sera avantageuse pour la collectivité.

Stages pour diplômé(e)s

- Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine — Ce programme est un excellent tremplin pour les diplômé(e)s intéressé(e)s à des projets qui soutiennent un organisme du patrimoine dans son mandat, au Canada ou à l'étranger.
- Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais — Les participant(e)s pourront acquérir une expérience au Canada ou à l'étranger, dans des projets liés au médias, aux communications, au commerce, et aux services et produits culturels.

Qui peut faire une demande ?

Pour poser votre candidature à tout programme de Jeunesse Canada au travail, vous devez être légalement autorisé(e) à travailler au Canada et avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de réfugié(e) au Canada. De plus, vous devez avoir entre 16 et 30 ans au début de votre emploi.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Courriel : coordonnateurjct@pch.gc.ca

Site Web : www.jeunessecanadaautravail.gc.ca

III. Katimavik

Objectif

Katimavik contribue de façon significative au perfectionnement personnel, social et professionnel de ses participants tout en faisant la promotion du service communautaire. Il offre une expérience diversifiée favorisant une meilleure compréhension de la réalité canadienne.

Qui peut faire une demande?

Les critères d'admissibilité sont les suivants:

1. avoir entre 17 et 21 ans au début de programme;
2. être citoyen canadien ou résident permanent;
3. n'avoir jamais participé au programme Katimavik.

Dates limites

Pour s'inscrire au programme s'échelonnant sur la période :

Du 28 septembre 2005 au 28 juin 2006 – Date limite d'inscription : le 3 avril 2005.

Du 5 octobre 2005 au 5 juillet 2006 – Date limite d'inscription : le 3 avril 2005.

Du 16 novembre 2005 au 16 août 2006 – Date limite d'inscription : le 1^{er} mai 2005.

Du 23 novembre 2005 au 23 août 2006 – Date limite d'inscription : le 1^{er} mai 2005.

Pour de plus amples renseignements

Katimavik

Édifice du Port de Montréal
Aile 3, bureau 2160
Cité du Havre
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Sans frais : 1 888 525-1503

Télé. : (514) 868-0901

Courriel : info@katimavik.org

Site Web : www.katimavik.org

IV. Programme des études canadiennes

Objectifs

Aider les Canadiens et les Canadiennes à produire du matériel didactique de qualité qui nous permet de mieux connaître le Canada. Élaborer du matériel didactique dans des domaines des études canadiennes qui contribuent à l'enrichissement de nos connaissances sur le Canada et au renforcement de notre identité canadienne, et encourager l'utilisation de ce matériel ainsi que faire mieux connaître le Canada à la population.

Le Programme appuie l'élaboration d'un éventail de documents didactiques de qualité grâce à un Concours de financement. Les demandeurs peuvent solliciter jusqu'à 50 % des fonds requis pour les travaux de recherche et de développement associés à la production d'un outil d'apprentissage imprimé, audio, audiovisuel, néomédiatique ou multimédia, ou encore faisant appel à une combinaison de ces médias. Les projets doivent répondre aux priorités du Concours de financement ainsi qu'aux critères généraux d'admissibilité du Programme.

Qui peut faire une demande?

Les organisations bénévoles nationales, les entreprises ou sociétés du secteur privé, les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada peuvent demander une aide financière.

Date limite

Veuillez consulter le site Web des études canadiennes pour de plus amples renseignements.

Nota : Avant d'entreprendre le processus de demande, nous vous encourageons à lire le Guide du demandeur. Pour en obtenir un exemplaire, nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone au numéro indiqué ci-dessous. Vous pouvez également télécharger le Guide disponible sur le site Web des études canadiennes. Nous vous encourageons également à discuter de votre projet avec un agent du Programme avant de présenter votre demande de financement.

Pour de plus amples renseignements

Le Programme des études canadiennes

Patrimoine canadien

12, rue York, 12-2-A

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

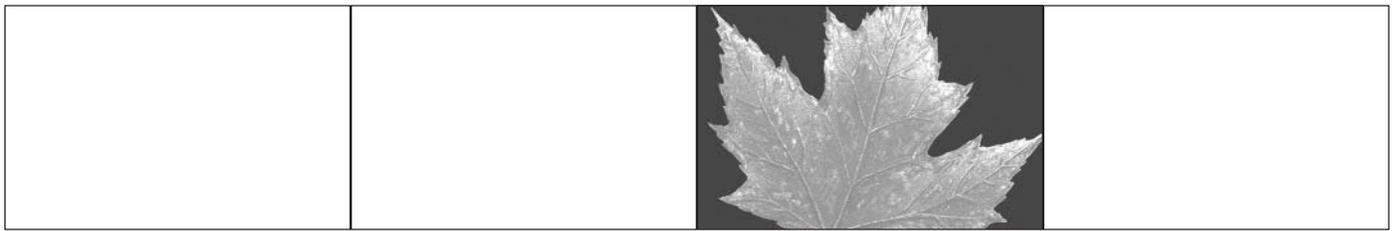
Tél. : (613) 998-9030

Sans frais : 1 877 392-4243

Télec. : (613) 998-9008

Courriel : csp-pec@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pec-csp



Langues officielles

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement en milieu minoritaire.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle un enseignement dans leur langue.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Destination Clic — Programme d'enrichissement du français

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'occasion de perfectionner leur langue maternelle dans le cadre d'un cours intensif de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter le site Web du CMEC ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

Date limite

Veuillez consulter le site Web du CMEC ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.destinationclic.ca

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français langue maternelle ou d'appuyer l'enseignement en milieu minoritaire.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter les sites Web ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Date limite

Veillez consulter les sites Web ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Sites Web : Odyssée : www.monodyssee.ca

Accent : www.monaccent.ca

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration avec le secteur communautaire

Objectif

Ce sous-volet vise à appuyer l'engagement d'organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à renforcer leur capacité d'agir en vue de l'obtention de gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés. Il encourage aussi l'innovation et l'excellence.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, rassembleurs des intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, dont la mission, le mandat ou la majorité des activités contribuent au développement et à l'épanouissement de ces communautés à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou locale.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Les organismes provinciaux et locaux peuvent communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près. Les organismes nationaux peuvent communiquer avec l'administration centrale :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour le faire, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec.: (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Fonds stratégique

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les communautés minoritaires de langue officielle à favoriser la participation de leurs citoyens à la vie communautaire de leur milieu dans leur langue, à développer une vitalité culturelle et à s'implanter dans la vie de leur localité au moyen de projets d'envergure.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations, les institutions et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy

15-7-J

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en favorisant leur appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Date limite

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle

Objectif

Ce sous-volet vise à encourager des partenariats durables entre les ministères et organismes fédéraux, et les associations ou organismes des communautés minoritaires de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Les ministères et organismes fédéraux dont les programmes et services peuvent contribuer au développement des communautés minoritaires de langue officielle et qui souhaitent entreprendre de nouvelles activités à l'appui de ce développement.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3577

Télec. : (819) 953-3942

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veuillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des activités d'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Explore — Programme d'été de langue seconde

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion de perfectionner leur seconde langue officielle dans le cadre d'un cours d'immersion de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web du CMEC ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

Date limite

Veillez consulter le site Web ou composer le numéro de téléphone sans frais ci-dessous pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.jexplore.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français ou d'anglais langue seconde ou d'appuyer l'enseignement de la langue seconde.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter les sites Web ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Date limite

Veillez consulter les sites Web ou composer le numéro de téléphone sans frais ci-dessous pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : Odyssée : www.monodyssee.ca

Accent : www.monaccent.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en leur permettant d'apprendre et de perfectionner le français ou l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter le site Web ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Date limite

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'innovation

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à favoriser l'élaboration de projets novateurs qui font la promotion de la dualité linguistique, ainsi que l'offre de services dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif constitués en société.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Date limite

Veuillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy

15-7-J

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'interprétation et à la traduction

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer des organisations souhaitant favoriser une participation dans les deux langues officielles lors d'événements publics et accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués en vertu de lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Les particuliers, les organismes gouvernementaux, les universités, les écoles, les conseils scolaires, les hôpitaux, ainsi que les institutions et organismes étrangers ne sont pas admissibles.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy
15-7-J
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télé. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Collaboration en matière de promotion

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer l'engagement et l'action soutenus d'organisations œuvrant principalement dans le domaine de la promotion de la dualité linguistique et de l'offre de services dans les deux langues officielles en vue d'obtenir des résultats à long terme.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués dont les activités principales contribuent à promouvoir la dualité linguistique au Canada.

Date limite

Veillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy

15-7-J

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm



Multiculturalisme

Programme du multiculturalisme

Objectif

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien constitue un moyen important dont se sert le gouvernement du Canada pour atteindre les objectifs de sa politique sur le multiculturalisme.

Le Programme du multiculturalisme finance quatre types de projets :

1. Les **projets d'action communautaire** aident les communautés à cerner les entraves à la participation de leurs membres à la société et/ou à puiser dans les forces des collectivités afin d'élaborer des solutions.
2. Les **projets de développement institutionnel** aident les institutions publiques à devenir plus ouvertes, accessibles, inclusives et sensibles aux besoins des différentes communautés.
3. Les **projets d'éducation publique** incitent les personnes à approfondir leur compréhension de la diversité et à prendre des mesures pour aborder les enjeux connexes.
4. Les **projets de recherche** permettent d'étudier et d'analyser les questions relatives à la diversité culturelle, ethnique, religieuse et raciale au Canada.

Qui peut faire une demande?

- Les **organismes sans but lucratif**, comme les organisations ethnoculturelles communautaires.
- Les **institutions publiques**, comme les hôpitaux, les conseils scolaires, les médias, les collèges et les universités ainsi que les services policiers.
- Les **particuliers** qui ont la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Les **entreprises** qui demandent du financement pour des projets sans but lucratif.
- Les **chercheurs** et les institutions de recherche.

Date limite

Vous pouvez présenter une demande en tout temps. Veuillez prévoir un délai de huit semaines pour l'évaluation de votre proposition après réception de la demande dûment remplie. Les propositions de projets de recherche sont sollicitées au moyen d'appels publics qui comportent des échéances précises.

Pour de plus amples renseignements

Tél. : (819) 953-1970

Sans frais : 1 888 776-8584

Courriel : multi_canada@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi

Programme des droits de la personne

Objectif

Ce programme vise à accroître la sensibilisation, les connaissances et la jouissance en matière de droits de la personne au Canada en accordant un nombre limité de petites subventions et contributions.

Les propositions de projet doivent établir clairement les liens entre le financement demandé et les activités éducatives portant sur les droits de la personne, ainsi que les résultats escomptés relativement à l'accroissement de la sensibilisation, des connaissances et de la jouissance pratique en matière de droits de la personne au Canada. Les normes liées aux droits de la personne telles qu'elles sont énoncées dans la Charte canadienne des droits et libertés, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les ententes internationales signées par le Canada doivent figurer de façon explicite et prédominante dans les activités du projet.

Qui peut faire un demande?

Les organismes sans but lucratif, les organisations professionnelles, les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Date limite

Une sélection initiale des projets admissibles au financement est effectuée annuellement au mois de mai. Les autres demandes reçues sont étudiées tout au cours de l'année, dans la mesure où des fonds sont disponibles.

Pour de plus amples renseignements

Programme des droits de la personne
Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne
Patrimoine canadien

25, rue Eddy,
11^e étage, 15-11-B
Gatineau, Québec
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3458
Télec. : (819) 994-5252
Courriel : rights-droits@pch.gc.ca
Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/grant_f.cfm



Notre mémoire numérique

Fonds de la passerelle

Objectif

Les buts principaux du Fonds de la passerelle sont les suivants :

- augmenter le contenu culturel canadien de qualité pour Internet;
- constituer un auditoire pour ce contenu en veillant à ce qu'il soit plus facile à trouver sur Internet;
- encourager les Canadiens à utiliser le contenu et à partager leurs points de vue sur les événements, les gens et les valeurs de leur pays.

Qui peut faire une demande?

Ce fonds vise à financer des projets présentés par des Autochtones et des communautés ethnoculturelles du Canada et dont le contenu porte sur ces mêmes groupes.

Date limite

La date limite pour une demande de fonds en 2005-2006 est déjà passée. La date limite pour 2006-2007 est à déterminer.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : (819) 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des nouveaux médias du Canada

Objectif

Le fonds offre un soutien pour les études de marché, la création de prototype, le développement de produits, la mise en marché, et la distribution en ligne de produits nouveaux médias canadiens s'adressant au grand public et étant concurrentiels sur les marchés internationaux. Ces produits doivent être interactifs, originaux, de grande qualité et offerts dans les deux langues officielles.

Qui peut présenter une demande?

Les entreprises canadiennes et les associations professionnelles (organisations représentant l'industrie canadienne des nouveaux médias) qui s'occupent de production et de distribution en ligne du contenu des nouveaux médias, ainsi que les entreprises qui possèdent l'expertise nécessaire pour accroître la sensibilisation aux nouveaux médias culturels canadiens.

Date limite

Prière de vous adresser à Téléfilm Canada pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Siège social

360, rue Saint-Jacques, bureau 700
Montréal (Québec)
H2Y 4A9

Tél. : (514) 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télééc. : (514) 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Toronto

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : (416) 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télééc. : (416) 973-8606

Vancouver

609, rue Granville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : (604) 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télééc. : (604) 666-7754

Halifax

1791, rue Barrington, bureau 310
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K9

Tél. : (902) 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télééc. : (902) 426-4445

Fonds des partenariats

Objectif

Ce fonds vise à créer des partenariats entre des organismes sans but lucratif et des institutions des secteurs privé et public à travers le Canada, qui ont pour but la numérisation de collections culturelles en vue de leur présentation en ligne.

Qui peut faire une demande?

Le Fonds des partenariats vise les institutions canadiennes, enregistrées ou constituées en personne morale, sans but lucratif et actives dans le secteur du patrimoine culturel; les établissements publics d'enseignement; les gouvernements autochtones, municipaux et régionaux; et les organismes relevant d'un gouvernement provincial ou territorial.

Date limite

L'automne 2005.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-9435

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : (819) 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias

Objectif

Ce fonds vise à faire du Canada un chef de file mondial de la conception et de la production de contenu culturel numérique en appuyant la recherche appliquée innovatrice au carrefour de la culture et des technologies.

Un groupe de partenaires des secteurs public et privé, répondant aux critères d'admissibilité, mettra en place un réseau afin que les chercheurs puissent mettre en commun leurs connaissances, leurs ressources et leurs installations.

Le réseau de recherche élaborera un programme de recherche ayant un thème particulier d'intérêt pour le secteur culturel et encourageant l'innovation en matière de nouveaux médias ou de contenu numérique.

Qui peut faire une demande?

Les organismes canadiens, dont les petites et moyennes entreprises du secteur privé, oeuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les institutions de recherche non gouvernementales; les établissements d'enseignement public ayant un mandat de recherche; et les organismes artistiques et culturels à but non lucratif.

Date limite

La date limite pour une demande de fonds en 2005-2006 est déjà passée. La date limite pour 2006-2007 est à déterminer.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : (819) 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds Mémoire canadienne

Objectif

L'objectif premier du Fonds Mémoire canadienne est de mettre à la portée de tous les Canadiens et Canadiennes la richesse du patrimoine du Canada en leur permettant d'accéder gratuitement, au moyen d'Internet, aux grandes collections du patrimoine culturel canadien détenues par des institutions fédérales, et ce, dans les deux langues officielles. Le Fonds vise principalement à fournir un accès concret et uniforme au contenu, favorisant une meilleure compréhension du Canada et de sa riche diversité, surtout au profit des jeunes et des étudiants canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les institutions fédérales, dont tous les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État, qui possèdent de grandes collections dignes d'intérêt sur le plan de la culture et du patrimoine canadiens.

Date limite

La date limite pour l'année financière 2005-2006 est le 18 avril 2005.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 997-9932

Sans frais : 1 866 900-0001

Télé. : (819) 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada

Objectif

Ce programme vise à présenter aux Canadiens et aux Canadiennes de tous âges un contenu distinctif et de grande qualité, au moyen d'un service Internet dynamique offert gratuitement en français et en anglais, soit le portail du Musée virtuel du Canada; à créer un contenu numérique novateur et stimulant grâce aux investissements du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui permet aux utilisateurs d'Internet de vivre des expériences uniques; et à encourager la collaboration entre les musées canadiens et le RCIP afin d'enrichir le Musée virtuel du Canada.

Qui peut faire une demande?

- Les musées publics, à but non lucratif, ayant démontré qu'ils sont disposés à collaborer avec des collègues de partout au pays en devenant membres du RCIP
- Les organismes qui jouent un rôle continu dans la représentation de musées ou la gestion de plusieurs établissements (p. ex., les associations provinciales de musées et les directions du patrimoine de certaines provinces) et qui présentent des propositions pour le compte de plusieurs musées.

Date limite

Des appels de propositions sont lancés en été et en hiver.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 15-4-A

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Télec. : (819) 994-9555

Courriel : service@rcip.gc.ca

Programme Histoires de chez nous

Objectif

Ce programme vise à :

- brosseur un tableau national en ligne de l'histoire du Canada en reliant des sujets d'histoires locales;
- stimuler les partenariats entre les musées et les communautés dans le but de réaliser des expositions en ligne sur l'histoire locale;
- renforcer la capacité des plus petits musées à créer du contenu numérique tant pour le Web que pour la programmation locale.

Qui peut faire une demande?

- Un musée public, sans but lucratif, qui a fait la preuve de son engagement à travailler en collaboration avec des collègues de l'ensemble du pays en devenant membre ordinaire ou membre contributeur du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Musée virtuel du Canada.
- Un musée ayant à son emploi au plus trois employés rémunérés à temps plein. (Les établissements exploités uniquement par des bénévoles ou dont les communautés n'ont pas de définition géographique satisfont également ce critère.)

Date limite

Un appel de propositions est lancé une fois par année.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Patrimoine canadien

Programme Histoires de chez nous

15, rue Eddy, 4^e étage, 15-4-A

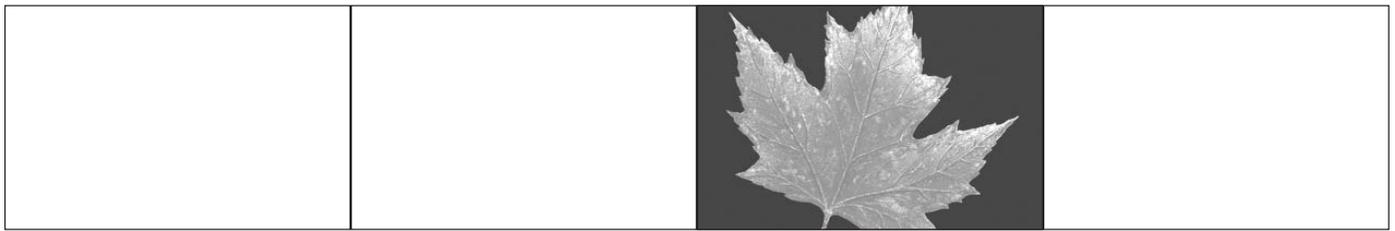
Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Courriel : service@rcip.gc.ca



Patrimoine du Canada

Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées

Objectif

L'Accord appuie les échanges entre les institutions muséales du Canada et de la France et encourage les professionnels du milieu des deux pays à nouer des liens.

Qui peut faire une demande?

- Les institutions muséales constituées en société à but non lucratif, ouvertes au public, qui sont dotées de politiques de gestion et de conservation des collections, d'une programmation à l'intention du public, ainsi que de plans organisationnels.
- Les établissements d'enseignement postsecondaire offrant des cours en muséologie.
- Les instituts, associations de musées ou centres de recherche à but non lucratif se spécialisant en muséologie.
- Les professionnels des musées.

Date limite

Le 1^{er} février.

Pour de plus amples renseignements

Accord Canada-France
Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-7041
Télec. : (514) 283-3036
Courriel : ghislaine_alexandre@pch.gc.ca

Programme d'aide aux musées

Objectif

Le Programme d'aide aux musées offre aux musées et aux établissements connexes canadiens une aide financière pour des activités muséales qui répondent aux objectifs de la politique muséale du Canada.

Qui peut faire une demande?

- Les musées canadiens constitués en société sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient au moins l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein, et qui sont dotés de politiques de gestion des collections, de conservation et de programmation (le cas échéant), ainsi que de plans organisationnels à moyen terme (trois à cinq ans).
- Les organismes constitués en société sans but lucratif qui souhaitent concevoir et créer un musée.
- Les organismes de services aux musées sans but lucratif et constitués en société.
- Les organismes multifonctionnels connexes, sans but lucratif et constitués en société, tels que les universités, les administrations municipales ou régionales et les organismes des gouvernements provinciaux et territoriaux; les centres culturels autochtones, les conseils de bande des Premières nations et les groupes métis et inuits; les organismes patrimoniaux constitués en société en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Date limite

Le 1^{er} novembre.

Pour de plus amples renseignements

Tél. : (819) 997-7982

Télec. : (819) 934-3201

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pam-map

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Objectif

Par l'entremise de ce programme, le gouvernement du Canada assume les risques financiers et offre des indemnités en cas de perte d'objets présentés dans le cadre d'une exposition itinérante admissible, ou en cas de dommages causés à ces objets. Ce programme vise à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient plus facilement accès aux collections patrimoniales d'ici et d'ailleurs.

Qui peut faire une demande?

Les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les services d'archives canadiens.

Date limite

Le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Direction générale du patrimoine

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 953-1200

Télec. : (819) 953-1621

Courriel : indemcanada@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pei-trx/index_f.cfm

Programme des biens culturels mobiliers

Objectifs

Par l'intermédiaire du programme de subventions pour les biens culturels mobiliers, le programme aide les établissements patrimoniaux désignés du Canada à acquérir des biens culturels d'importance nationale menacés d'exportation ou encore situés hors du pays.

Aux termes de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ce programme prévoit aussi des avantages fiscaux pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner ou à vendre des objets importants aux établissements patrimoniaux désignés du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les musées, galeries, bibliothèques, services d'archives et administrations publiques désignés par la ministre du Patrimoine canadien, conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

Date limite

Les demandes de subvention sont acceptées en tout temps et sont examinées lors de leur réception.

Les demandes d'attestation sont acceptées quatre ou cinq fois par année. Veuillez consulter le site Web pour les dates précises.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Programme des biens culturels mobiliers

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-7761

Sans frais : 1 866 999-2494

Télééc. : (819) 997-7757

Courriel : revboard_sec@pch.gc.ca

Sites Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp_f.cfm

www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index_f.cfm

Programme « Le Canada en fête! »

Objectif

Ce programme vise à promouvoir la fierté canadienne en encourageant la population à participer aux activités du programme « Le Canada en fête! » du 21 juin au 1^{er} juillet (ce qui comprend la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin; la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin; la Journée canadienne du multiculturalisme, le 27 juin; et la fête du Canada, le 1^{er} juillet).

Qui peut faire une demande?

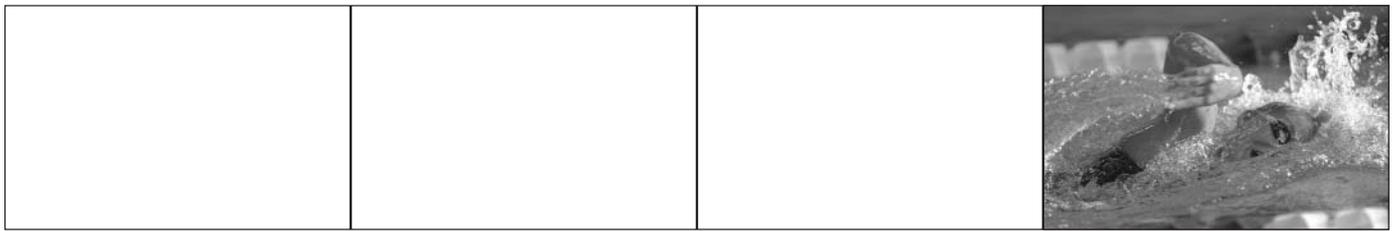
Les organismes non gouvernementaux, les comités spéciaux, les associations communautaires et organismes caritatifs, les sociétés publiques et privées (à l'exception des sociétés d'État), les administrations municipales, les conseils scolaires, les écoles privées et publiques et les autres établissements d'enseignement comme les collèges et les universités.

Date limite

Le 31 mars.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec le Comité des célébrations du Canada de votre province ou territoire, ou visitez le site Web « Le Canada en fête! » à : www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada.



Sport

Programme d'accueil — Manifestations internationales unisport

Objectif

Ce programme vise à créer des occasions concrètes de développement pour les athlètes, les officiels et les entraîneurs; à accroître le prestige des organismes sportifs canadiens sur la scène internationale; à fournir à ces organismes des occasions d'accueillir des manifestations internationales unisport de haut niveau au Canada; à offrir aux athlètes canadiens des occasions de compétition au Canada; et à développer une expertise en accueil d'événements sportifs.

Qui peut faire une demande?

- Les principaux détenteurs de droits associés aux grands jeux au Canada (p. ex. le Comité paralympique du Canada et le Comité olympique canadien).
- Les organismes nationaux de sport qui répondent aux critères du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS) (p. ex. Natation Canada et Badminton Canada).
- Les organismes enregistrés au niveau fédéral ou provincial comme organismes à but non lucratif (p. ex. les comités organisateurs).
- Les organismes nationaux de sport répondant aux critères d'admissibilité établis dans le CFRS.

Date limite

Pour des montants de 50 000 \$ et moins, les demandes doivent être envoyées en mai ou en octobre, soit au moins six mois avant la tenue de la manifestation.

Pour des montants de 50 000 \$ à 250 000 \$, les demandes doivent être envoyées un an avant la tenue de la manifestation.

Pour des montants de plus de 250 000 \$, les demandes doivent être envoyées deux ans avant la tenue de la manifestation.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 956-8156

Télec. : (819) 956-8058

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/index_f.cfm

Programme d'aide aux athlètes

Objectif

Ce programme vise à soutenir les athlètes classés parmi les 16 premiers au monde dans leur discipline aux Jeux olympiques ou paralympiques et aux championnats du monde, ainsi que ceux ayant le meilleur potentiel de parvenir à de tels résultats. Le soutien consenti aux athlètes admissibles se compose d'allocations de subsistance et d'entraînement mensuelles ainsi que d'aide financière couvrant les frais de scolarité dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Qui peut faire une demande?

Les organismes nationaux de sport (ONS) déterminent qui peut être désigné pour recevoir un brevet en fonction des critères du Programme d'aide aux athlètes (PAA). Les ONS fournissent aux athlètes admissibles un formulaire de demande qu'ils doivent remplir et retourner. Les ONS désignent ensuite les athlètes recommandés pour le soutien financier du PAA et préparent une demande à soumettre à Sport Canada.

Date limite

Les ONS doivent préparer et transmettre les demandes au moins trois semaines avant la fin de leur cycle d'attribution de brevets. La période visée par le cycle d'attribution de brevets de chaque ONS est déterminée en fonction de facteurs tels que la date de manifestations majeures et peut varier d'une année à l'autre.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 956-8027

Télec. : (819) 956-8059

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/index_f.cfm

Programme de soutien aux organismes nationaux de sport

Objectif

Le Programme de soutien aux organismes nationaux de sport aide les organismes nationaux de sport admissibles à réaliser leurs objectifs en matière de sport dans la mesure où ces objectifs appuient ceux du gouvernement du Canada. Le soutien accordé est destiné à des domaines prioritaires tels que les programmes des équipes nationales ainsi que le perfectionnement des entraîneurs et des officiels. Une aide est également consentie pour les salaires du personnel et des entraîneurs et les activités générales des organismes nationaux de sport.

Qui peut faire une demande?

Les organismes nationaux de sport répondant aux critères d'admissibilité établis dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS). Le CFRS est un outil de gestion de programme, qui permet d'aligner les programmes fédéraux pour les fédérations sportives sur les priorités fédérales en matière de sport de haut niveau, de développement sportif et de gestion du sport.

Date limite

Les mois de février et de mai pour les organismes nationaux de sport admissibles.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 956-8041

Télec. : (819) 956-8006

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/index_f.cfm

Programme de soutien pour le développement de la participation au sport

Objectif

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a confirmé les grandes orientations de la nouvelle Politique canadienne du sport, laquelle prévoit un ferme engagement à accroître la participation au sport.

Le Programme de soutien pour le développement de la participation au sport (PSDPS) est un programme de contributions aux organismes nationaux de sport (ONS), qui complète la vision et les objectifs de la Politique canadienne du sport. Le Programme vise à soutenir les efforts des ONS pour accroître la participation actuelle, recruter de nouveaux participants et réduire le taux d'abandon.

Les projets doivent être conçus de façon à pouvoir être mis en œuvre dans les deux langues officielles et les demandes se limitent aux frais de fonctionnement.

Qui peut faire une demande?

Le PSDPS est accessible aux ONS qui ont satisfait à toutes les exigences du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS). Le CFRS est un outil de gestion de programme, qui permet d'aligner les programmes fédéraux pour les fédérations sportives sur les priorités fédérales en matière de sport de haut niveau, de développement sportif et de gestion du sport.

Date limite

Le mois de février pour les organismes nationaux de sport admissibles.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 956-7694

Télec. : (819) 956-8006

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/index_f.cfm

Notes

Notes